



DECISION MUNICIPALE N° 014/05/2026

Le Maire de la Commune de Saint-Zacharie (Var),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2026-04/01 du 9 avril 2026 autorisant M. le Maire pour la durée de son mandat, à fixer les droits à caractère non fiscal prévus au profit de la commune, dans les limites autorisées par les lois et règlements qui régissent ces droits ;

Vu la décision municipale n° 060/12/2024 du 24 décembre 2024 portant modification de l'acte constitutif de la régie de recettes « Médiathèque » en « Affaires culturelles » ;

Considérant la nécessité de fixer les tarifs pour la vente de places dans le cadre de la course Color Run prévue le 28 juin 2026 ;

DECIDE

Article 1 : De fixer les tarifs précités pour la course Color Run comme suit :

Prestations	Tarifs
Adultes	4 €
Enfants (moins de 18 ans)	2 €

Article 2 : Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 3 : Mme la Directrice Générale des Services, le régisseur et M. le Trésorier de Brignoles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat.

Fait à Saint-Zacharie, le 22 mai 2026

Le Maire,



Jean-Jacques COULOMB